



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Commerce extérieur

Question écrite n° 63943

#### Texte de la question

M Leon Vachet attire l'attention de M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur sur la situation des exportateurs-expéditeurs de fruits et légumes. En effet, ces derniers, dont le rôle est souvent méconnu, sont un élément essentiel de la survie de notre agriculture. Malheureusement, ils connaissent aujourd'hui une situation catastrophique, du fait de la conjoncture économique. C'est pourquoi, afin d'éviter le risque de leur disparition, il lui demande d'étudier dans les meilleurs délais, des mesures de soutien, et notamment la possibilité de leur accorder des prêts bonifiés.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a attiré l'attention sur la situation difficile des expéditeurs-exportateurs de fruits et légumes et a sollicité une étude des mesures de soutien en leur faveur et notamment la possibilité de leur accorder des prêts bonifiés. Il est certain que les expéditeurs-exportateurs représentent un maillon de plus en plus déterminant pour la compétitivité de notre filière fruitière et légumière. Leurs difficultés sont liées à celles de la plupart de ces productions agricoles depuis le milieu de l'année 1992. Les pouvoirs publics ont d'ailleurs pris en compte cette situation en débloquant des soutiens exceptionnels et des mesures diverses destinées à assurer la pérennité des entreprises du secteur : mesures en faveur des arboriculteurs victimes du gel, report des cotisations sociales, bonification ou report des échéances bancaires à moyen terme, opérations de dénaturation de certaines productions sont venues accompagner la mise au retrait communautaire de plusieurs fruits ou légumes dès le début de la campagne. Ces mesures ont bénéficié notamment aux producteurs qui, dans certains cas, sont aussi des expéditeurs-exportateurs. La répartition des soutiens nationaux, décidés par le Premier ministre, a été effectuée par le ministère de l'agriculture et les organismes sous sa tutelle en concertation avec l'ensemble des professionnels du secteur. Pour sa part, le ministère de l'industrie et du commerce extérieur met à la disposition des expéditeurs-exportateurs de fruits et légumes, comme de tout exportateur, le centre français du commerce extérieur, son réseau de postes d'expansion économique à l'étranger et de directions régionales du commerce extérieur pour leur apporter un appui quotidien dans les activités d'exportation.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Vachet Leon](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63943

**Rubrique :** Fruits et légumes

**Ministère interrogé :** industrie et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 16 novembre 1992, page 5176